

Mécanismes de suivi du plan de gestion de l'environnement du projet pétrole Tchad : Enjeux globaux et défis après 8 ans de mise en œuvre

Lydie BEASSEMDA, Membre de l'équipe de recherche action, Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad Cameroun (Tchad)

CONTEXTE DU PROJET D'EXPORTATION TCHADIEN

Description du milieu récepteur

Sur son étendue de 1.284.000 km² qui abrite 10 millions d'habitants, le Tchad présente des caractéristiques sociodémographiques très diversifiées, mais très peu documentées du fait de l'absence d'études et de publications. L'occupation spatiale et démographique se caractérise par une concentration de 47% de la population sur 10 % du territoire national notamment dans la zone méridionale.

Le projet d'Exportation Tchadien qui correspond à l'un des investissements les plus importants en Afrique subsaharienne, s'est mis en place dans un contexte d'enjeux écologiques et socioéconomiques particulièrement précaires, et d'instabilité sociopolitique depuis l'indépendance en 1960.

Sur le plan écologique, la désertification galopante et la dégradation des ressources naturelles sont identifiées comme des facteurs importants dans l'analyse de l'environnement de la paysannerie au Tchad. Les différentes sécheresses qu'a connues le pays depuis les années 1973 d'une part, l'accroissement constant de la population et cheptel ainsi que les systèmes de production inadaptés entraînant la dégradation des ressources naturelles d'autre part, ont substantiellement contribué à développer une pression sur ces ressources. L'importance de ces pressions varie avec les zones agro-écologiques et en particulier dans la zone d'implantation des infrastructures du projet qui est la zone soudanienne (130.000 km²) déjà fortement dégradée par la culture du coton.

Jusqu'en 2003, l'économie du Tchad reposait sur le secteur du développement rural dont la contribution au PIB national est de 40% et concerne essentiellement le coton qui occupe environ 400.000 personnes, suivie de l'élevage (25 %), la gomme arabique et les produits halieutiques. Le faible taux d'urbanisation de 21.4 % comparé à la moyenne en pays d'Afrique centrale, traduit l'importance du secteur de développement rural qui occupe 85% de citoyens.

Les revenus estimés avant le projet se basaient sur un baril à 15 dollars, pour une durée d'exploitation de 25 ans avec des bénéfices estimés à 2 milliards de dollars environ. Les retombées ont quasiment multiplié par dix aujourd'hui, car le prix du baril est passé de 15 dollars lors des estimations à 100 dollars.

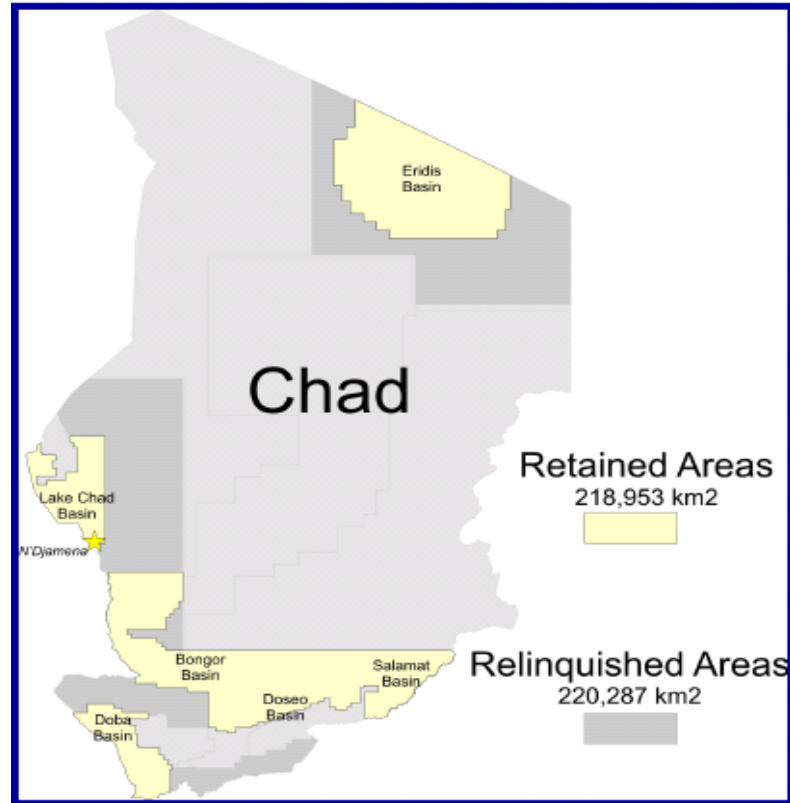
Historique du projet

Le projet d'exploitation pétrolière au Tchad fait partie intégrante de l'histoire sociopolitique de ce pays et traduit les enjeux qui ont jalonné sa mise en place. Cette histoire commence avant la fin de la période coloniale à l'émergence de la première république tchadienne. Des premiers travaux de recherches et de la découverte des gisements pétrolifères, il y a eu des décennies :

- **1952 - 1955 : Premiers** travaux de recherches furent effectués par le Bureau de Recherches Pétrolières (BRP), ancêtre de Elf Aquitaine, puis par SHELL ;
- **1969 – 1970** : Continental Oil Company (CONOCO) obtint un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans la région du Lac Tchad et de la dépression du Chari ; première convention signée en 1970 ;
- **1988** : Transfert des droits de CONOCO au Consortium ESSO, SHELL et CHEVRON ;
- **1993- 1994** : Études de base initiales par Dames et Moores ;
- **1995 -1996** : Séries d'études environnementales et sociales ;
- **1998 -1999** : Études supplémentaires ;
- **2000** : Approbation du projet par la Banque Mondiale en dépit de débats controversés.

L'exploitation des gisements du bassin de Doba conclut entre le consortium américano-malaisien (Exxon Mobil, Chevron, Petronas), a ouvert la voie à d'autres contrats pétroliers et miniers dont celui avec la CNPC (China National Petroleum Corporation) relatifs aux bassins de Bongor et du Lac Tchad.

Bassins pétrolières au Tchad (source CNPC)



Occupation spatiale du Projet

L'implantation du projet est à cheval sur le Tchad et le Cameroun avec le développement des infrastructures de production et de transport. Deux zones sont distinguées par rapport à la nature des activités et des opérations à réaliser.

Zone des champs

Elle couvre la localisation des puits et toutes les installations de surfaces qui comprennent les infrastructures nécessaires aux opérations de production et de collecte du brut :

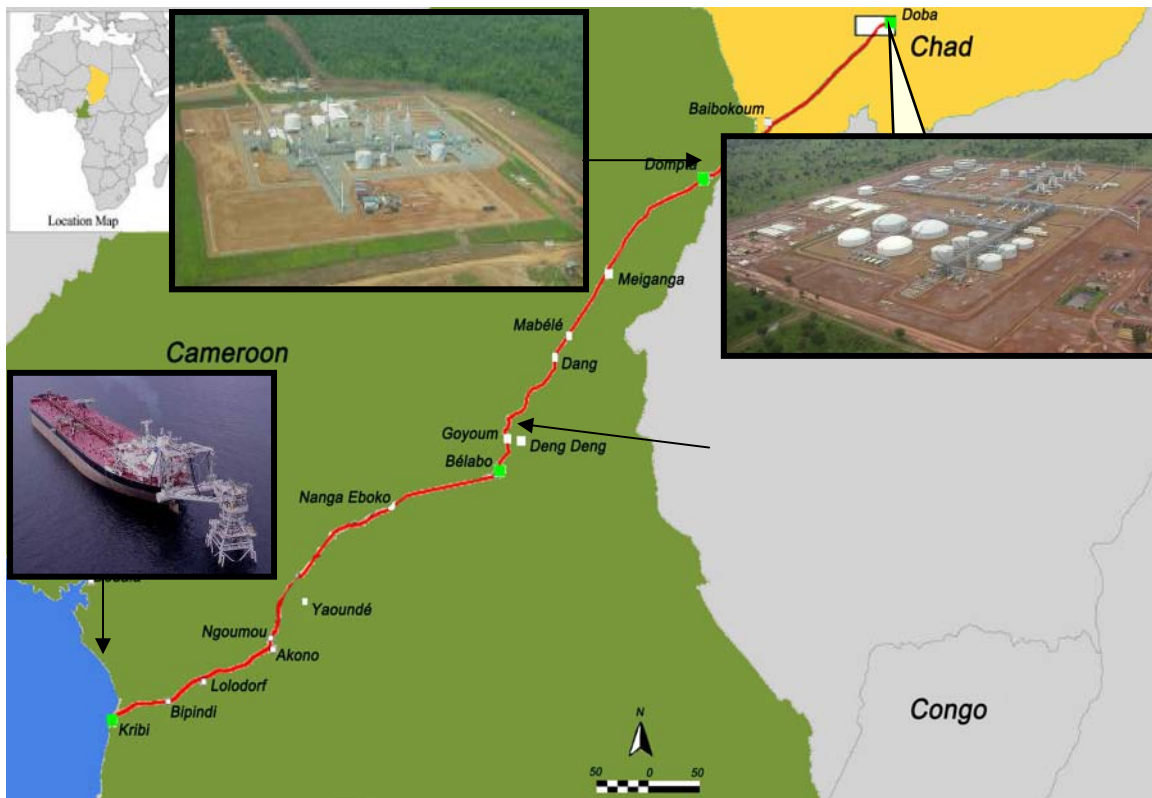
- ✚ Les puits de production + 25 puits d'injection ;
- ✚ Système de collecte des fluides produits ;
- ✚ CTF (centre traiting facility) p ;
- ✚ Centre des opérations à Komé comprenant : un aéroport, un logement de 200 personnes, production énergétique de 120 Megawatt pour les besoins du projet.

Zone du pipeline :

- Un pipeline de 1070 et de 760 mm de diamètre ;
- Une station de pompage près du CTF ;
- 2 stations de pompage le long du pipeline au Cameroun (Dompta et Belabo) occupant chacune 20 ha incluant des infrastructures diverses ;
- 1 Station de réduction de la pression ;
- 1 pipeline de 11 km, servant à l'accès au Terminal maritime.

L'emprise spatiale nécessaire à l'implantation du projet dans la partie tchadienne pendant la phase de développement des infrastructures a été estimée à 2133 ha, avec la possibilité de restituer une partie des terres occupées pendant la phase de production.

Infrastructures du projet (Source Esso Tchad)



La présente communication résume les rapports produits par la diversité des acteurs qui se sont investis dans le travail de contrôle de la mise œuvre du PGE durant huit ans d'exécution du projet en vue d'une part, d'en présenter la portée et les limites. D'autre part, il s'agit surtout de tirer les leçons apprises du rôle de la société civile qui a développé sa propre stratégie de monitoring basée sur la participation des populations des zones d'activités pétrolières.

ENJEUX ET DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AU PROJET

Objectif de lutte contre la pauvreté

Dans un contexte de débats controversés d'une part sur l'utilisation transparente et efficace de revenus pétroliers, et, d'autre part sur les impacts environnementaux de l'exploitation du pétrole au Tchad, la principale justification des promoteurs (ESSO, gouvernement du Tchad et Banque Mondiale) du projet a été la lutte contre la pauvreté. La décision de la Banque Mondiale d'approuver le projet fut prononcée dans cette logique.

Cette prise de décision de la Banque en faveur de la mise en œuvre immédiate du projet n'a pas tenu compte de la demande de moratoire de deux ans que demandait la société civile. Cette dernière se compose pour la plupart d'ONGs, d'organisations de défense des droits humains, d'associations féminines et de syndicats du Tchad, soutenue par un réseau international des organisations du Nord (Oxfam Intermon, Eirene, Pain pour le Monde, SWISSAID, CORDAID, Environmental Defense, etc.).

Les populations de la zone du projet, elles devaient se préparer à défendre leurs intérêts et leurs moyens de subsistance.

Respect des directives de la Banque Mondiale

Classé dans la catégorie « A » selon les procédures de la Banque Mondiale, le Projet d'exportation tchadien implique le respect des directives ci-après :

- OD 4.01 : Réalisation d'études d'impacts incluant la considération de l'environnement naturel, la santé humaine et la sécurité, les questions sociales, mesures de prévention, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs, le suivi de phase de mise en œuvre du projet ;
- OD 13.05 Supervision du projet ;
- OD 4.20 Peuple indigène ;
- OD 4.30 : Déplacement involontaire ;
- OD 4.04 sur les habitats naturels ;
- OD 4.5 sur la réduction de la pauvreté.

Mise en œuvre d'un Plan de gestion de l'Environnement

Les obligations contractuelles de l'opérateur du projet, ESSO et de ses contractants sont établies à travers le dispositif réglementaire comprenant :

- Loi 14 /PR /98 définissant les principes généraux de protection de l'environnement ;
- le code minier (Loi n°11/PR/95 du 20 juin 1995) ;
- Le Décret n° 821/PR/MNEP95 fixant les modalités d'application du Code Minier ;
- La Convention entre le Tchad et le consortium pétrolier de 1988 ;
- Les Déclarations issues des conférences internationales, les Chartes et les conventions internationales (Biodiversité, RAMSAR, Lutte contre la désertification, Changements climatiques, Polluants organiques) souscrites ou ratifiées par le Tchad.

Un plan de gestion de l'environnement (PGE) a été élaboré par l'Opérateur et intègre une diversité de considérations à prendre en compte dans le suivi des impacts environnementaux du projet.

Tableau : Portée du Plan de gestion de l'environnement du projet

Considérations biophysiques	Considérations socioéconomiques
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection des eaux ✓ Gestion des déchets ✓ Prévention et intervention en cas de pollution ✓ Protection des sols ✓ Protection de la qualité de l'air ✓ Contrôle de l'érosion ✓ Revegetalisation ✓ Suivi post –construction 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Emploi, démobilisation, logement des travailleurs ✓ Santé des travailleurs ✓ Santé de la communauté ✓ Compensation et réinstallation ✓ Mesures d'urgences : assainissement, accès a l'eau, plan de développement de la région pétrolière, migration, etc.

L'alinéa 4.2 de la convention de 1988 signée entre le Tchad et consortium, stipule que le ce dernier devrait prendre toutes les dispositions raisonnables en vue de :

- assurer que l'ensemble des installations et équipements utilisés dans les opérations pétrolières sont en bon état et correctement entretenus ;
- assurer la protection de l'environnement et éviter que les hydrocarbures ainsi que la boue ou autre produit utilisé dans les opérations pétrolières soient gaspillés ou ne polluent les nappes aquifères ;
- placer les hydrocarbures dans les stockages.

Renforcement des capacités du Tchad

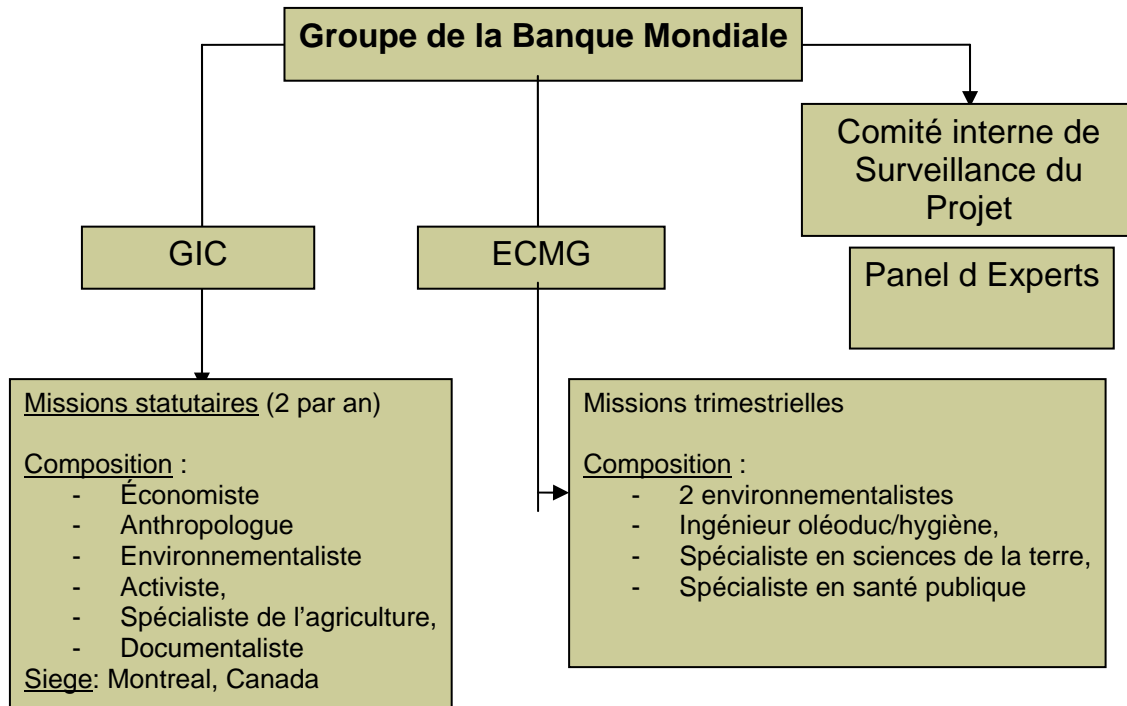
La responsabilité du suivi du projet est confiée au gouvernement tchadien qui a obtenu un financement de la Banque Mondiale visant le renforcement de ses capacités de gestion du secteur pétrolier :

- Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier (IDA : US\$ 23.7 millions)
- Approuvé en même temps que le projet d'oléoduc, a pour objectif : renforcer la capacité du gouvernement à gérer les ressources pétrolières grâce à de bonnes pratiques environnementales et sociales, et à créer un cadre propice aux investissements privés dans le secteur du pétrole.

Mécanismes de suivi du projet

Mécanismes de la Banque Mondiale : Les différents mécanismes de suivi mis en place par la Banque Mondiale ont pour but d'assurer l'atteinte de l'objectif de lutte contre la pauvreté et la supervision des aspects environnementaux basés sur les dispositions relatives à l'environnement et des dispositions d'établissement de rapports par l'emprunteur convenues dans les documents juridiques et décrites dans les autres documents du projet¹.

¹ Banque Mondiale (1999). Manuel opérationnel de la Banque Mondiale, janvier 1999, P 7



Mécanisme gouvernemental

Le Comité technique National et de suivi et de contrôle (CTNSC) des impacts environnementaux et sociaux a été créé par décret numéro 298/PR/MTE/92 en 1997. Il s'agit d'un comité interministériel du Gouvernement tchadien responsable du suivi et du contrôle des impacts environnementaux et sociaux du projet et également chargé de superviser la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier.

Mécanisme de l'opérateur du projet

Le Département de l'EMP (Environmental Management Plan) de ESSO est responsable de suivi des impacts environnementaux et des activités des sous traitants intervenants dans le projet.

Il dispose de deux composantes dont une socioéconomique et l'autre environnementale, le département s'appuie sur une expertise à la fois locale et expatriée ainsi que des agents dits de liaisons habitants les villages de la zone d'implantation du projet. Ces équipes sont opérationnelles dans la zone d'exécution du projet.

Mécanismes de suivi de la Banque Mondiale et du gouvernement tchadien

Nature du mécanisme		Mandat
Banque Mondiale	Groupe International Consultatif (GIC)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils à la BM et aux gouvernements sur les progrès à réaliser pour atteindre l'objectif de lutte contre la pauvreté - Identification de problèmes relatifs à la gestion des ressources, la participation de la société civile, l'évolution de la capacité institutionnelle, les impacts environnementaux et sociaux, gouvernance.
	Groupe Externe de suivi de la conformité environnementale (ECMG)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des deux projets de la Banque Mondiale d'Assistance Technique et de renforcement des capacités institutionnelles - Certifier que les phases de construction et développement du projet ont été mises en œuvre
	Panel d'Experts en matière environnement et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les gouvernements dans leurs efforts de s'assurer que le Plan de Gestion de l'Environnement (PGE) est mis en œuvre de façon satisfaisante
	Comité Interne de surveillance du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination et la supervision de la mise en œuvre des projets
Gouvernement Du Tchad	Comite Technique National de Suivi et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable du suivi et du contrôle des impacts environnementaux et sociaux du projet - Superviser la mise en œuvre du Projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier
	Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières : (CCSRP)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des Finances - Autoriser et contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds - Modalités d'organisation, fonctionnement, de contrôle et de surveillance CCSR par Décrets (art.19)
	Comité provisoire de gestion des 5% de la zone productrice	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, de sélectionner et d'approuver les projets d'intérêt régional, en cohérence avec la stratégie nationale de développement - Programmer les projets susceptibles d'être financés - Décider de l'exécution des projets, après visa du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus pétroliers (CCSRP) - De veiller à la mise en œuvre, à l'exécution et à la supervision des projets

Mécanisme de la société civile

Le projet d'Exportation tchadien a été à la base d'une forte mobilisation d'organisations tchadiennes comprenant les associations des droits humains, des ONGs, des syndicats, d'associations de femmes ayant pour objectif la défense des intérêts des populations, la préservation de l'environnement et une gestion transparente des revenus pétroliers. Au sein de ces organisations s'est développée une stratégie de réseautage à quatre échelles :

Niveau local : regroupe des paysans des sites où se déroulent les activités pétrolières et vise l'information et la sensibilisation des populations vivant ces zones d'activités pétrolières pour la défense de leurs droits. Les thèmes de travail sont : compensation individuelle et communautaire, impacts environnementaux et sociaux de l'industrie pétrolière, voies de recours en cas de préjudices.

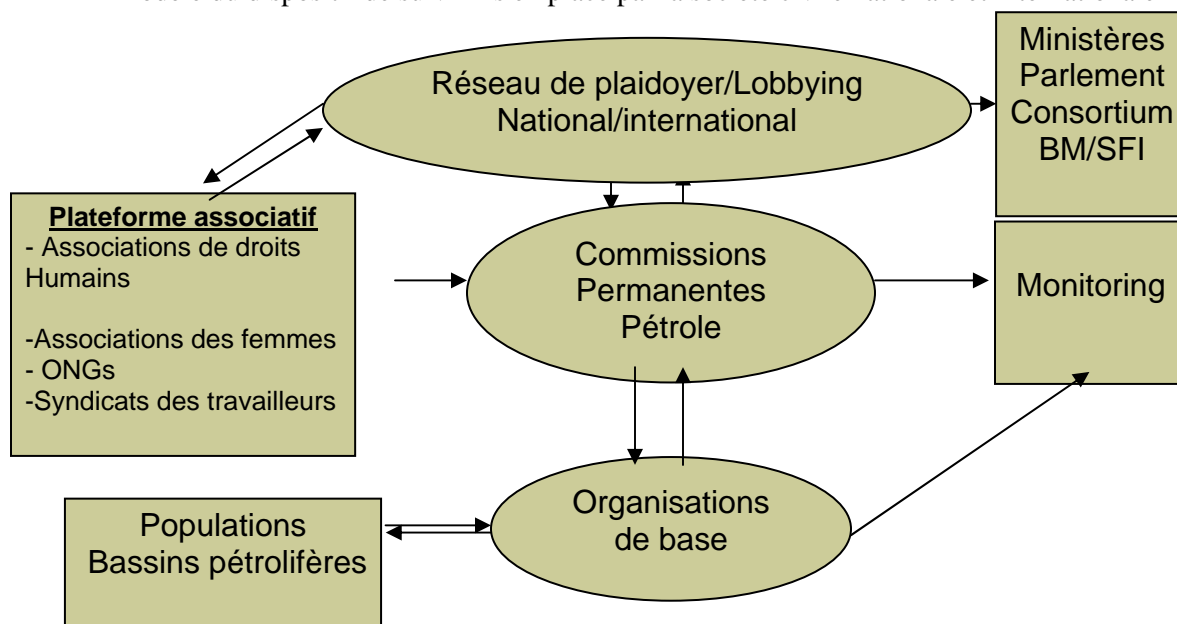
Niveau régional : correspond à la plateforme régionale des organisations de la société civile présentes dans les régions administratives couvrant les bassins pétrolifères en phase d'exploitation exploitation (Doba) ou d'activités de recherche pétrolière et minière. Chaque plateforme régionale prend en charge le monitoring du projet et l'accompagnement des populations dans sa zone d'intervention.

Niveau national : C'est l'ensemble des organisations de la société civile ayant intégré les préoccupations relatives au projet pétrole dans leur programme qui ont leur siège dans la capitale N'Djamena, lieu des processus décisionnels (gouvernement, Banque Mondiale, Consortium pétrolier).

Niveau international : Il s'agit de l'ensemble des organisations du Nord qui se sont impliquées par un soutien financier et technique à la société civile tchadienne. Il s'agit des organisations de l'Allemagne (Pain pour le Monde, Eirene, Misereror), des États-Unis (Environmental Defense, Catholic Relief Service, Bank Information Center), de la France (Survie, Secours Catholique), des Pays-Bas (CORDAID), Suisse (SWISSAID).

Ce partenariat a été crucial en termes d'échanges d'information pour la société civile tchadienne qui n'avaient pas toujours accès aux sources officielles d'information du projet. Il a permis en outre, de maintenir un niveau de lobbying et plaidoyer auprès de la Banque Mondiale à travers les représentants des pays.

Modèle du dispositif de suivi mis en place par la société civile nationale et internationale



ÉVALUATION DU SUIVI DU PROJET

Effacité du suivi

➤ **Objectif de lutte de lutte contre la pauvreté**

L'envol du prix du baril a contribué à faire engranger des revenus importants au Tchad. Le résultat s'est traduit par un budget excédentaire historique en 2007. Cependant, le dispositif de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers promu à travers la loi 001 portant sur la gestion des revenus pétroliers², n'a pas empêché des pratiques non conformes aux procédures de passation des marchés publics et à la transparence de la gestion des ressources allouées aux investissements sectoriels.

Par ailleurs, le Plan de Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière (GEEP) et le Programme d'Amélioration et de Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) financés par la Banque Mondiale, n'ont pas produit les résultats escomptés.

La décision de retrait de la Banque Mondiale du projet en septembre 2008 a été justifiée par le non-respect des engagements du Tchad³ relatif à l'utilisation des ressources pétrolières en faveur de la lutte contre la pauvreté. En effet, face à une instabilité sociopolitique exacerbée par le manque de redistribution équitable des ressources pétrolières et la récurrence des mouvements rebelles en activité dans la zone frontalière avec le Soudan, le Tchad a opté pour une économie de guerre plutôt qu'en faveur un processus de dialogue pour la paix.

➤ **Surveillance environnementale et respect des politiques de sauvegarde la Banque Mondiale**

Opérationnalité des mécanismes de suivi

La surveillance environnementale du projet est caractérisée par des lacunes importantes sur plusieurs aspects malgré les mécanismes mis en place. La première lacune découle de l'indisponibilité des données de base recueillies par le Cabinet Dames et Moores sur la zone d'implantation du projet, rendant difficile la mission de surveillance environnementale du mécanisme gouvernemental. La mise en place d'un système de gestion de l'information environnementale (SGIE) envisagée par le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle avec l'appui d'une expertise externe et la collaboration des différents ministères concernés (santé, environnement, agriculture, hydraulique), aurait été l'alternative.

Les missions des mécanismes de la Banque Mondiale ont été assurées conformément aux mandats qui leurs ont été assignés. Du côté gouvernemental, par contre, il a été noté un retard dans la mise en place de l'équipe du CTNSC pendant la phase de construction du projet.

² Dispositif législatif et réglementaire de gestion et de contrôle des revenus pétroliers au Tchad

Loi 001/PR/99 portant gestion des revenus

Loi 016/PR/2000 portant modification de la loi 001/PR/99

Décret n°238/PR/MEF/03 : mise en place mécanismes de stérilisation revenus pétroliers des trois champs (Komé, Miandoum et Bolobo)

Décret n°239/PR/MEF/03 : mécanisme de stabilisation des dépenses publiques

Décret n°240/PR/MEF/03 : organisation et fonctionnement du CCSRP

Pourcentage 5% zone productrice et générations

³ Modification de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers en janvier 2006 par le gouvernement tchadien qui fût à la base d'une crise dont l'issue à été la signature d'un accord stipulant que le Tchad consacrerait 70% de toutes ses ressources à la lutte contre la pauvreté.

Approches de suivi

Le suivi repose pour l'essentiel sur la réalisation de mission périodique dans la zone d'exécution du projet et des échanges avec les différents acteurs impliqués ou intéressés au projet. Le CTNSC dispose d'une représentation sur le site pétrolier, mais celle-ci dépend de l'opérateur ESSO sur le plan de la collecte des données, des analyses de la qualité des composantes biophysiques et souvent de la logistique.

Pour ce qui est des mécanismes de suivi de la Banque Mondiale, l'annonce de leurs missions de monitoring plusieurs mois à l'avance permet à l'Opérateur, au gouvernement, et aux sociétés contractantes ou sous contractantes de planter tout le décor pour donner une image de marque à chaque aspect du projet.

Les données sur la qualité des composantes biophysiques qui existent sont celles collectées par l'Opérateur. Le suivi du CTNSC et l'ECMG est basé sur celles-ci. En absence d'une contre-expertise, confirmant les résultats d'analyse de ces composantes, la fiabilité est contestable, ESSO ne pouvant être juge et partie.

Toutefois, les rapports de suivi des missions périodiques des mécanismes de la Banque Mondiale ont été bien documentés et critiques sur les aspects relevant de leur mission. Les lacunes ou les insuffisances constatées ont donné lieu à la formulation de recommandations adressées aux parties concernées.

Le monitoring assuré par un réseau indépendant d'organisations de la société civile, est plus qu'innovant et porteur d'un modèle d'apprentissage qui mérite d'être diffusé. Ce modèle intègre la responsabilisation des paysans dans le suivi des impacts des activités pétrolières au quotidien.

Mise en œuvre des mesures correctives

Des mesures correctives n'ont pas toujours été entreprises suite aux recommandations des différents rapports des mécanismes de suivi. À titre d'exemple, la problématique de la gestion des déchets qui est mentionnée de façon récurrente dans les rapports de l'ECMG tarde à être prise en charge par l'opérateur. Les pannes d'incinérateurs sont persistantes depuis le début de l'exécution du projet.

L'impact du projet qui a été implanté dans la zone à vocation agricole, à forte densité comparée à l'ensemble de la démographie au Tchad, a été sous-estimé. L'EIE prévoyait une occupation spatiale de 2133 ha et limitée à trois bassins pétrolifères (Kome, Bolobo, Miandoum). À l'heure actuelle, l'opérateur ESSO a procédé à une extension de la production du pétrole à des puits dits « satellites » (Nya et Moundouli) non couverts par l'EIE. Du forage de 300 puits prévus, le projet est actuellement à un développement de plus de 470 puits.

Les conclusions de l'étude sur les situations de non-conformité sociale et environnementale réalisée par le GRAMPTC (2004), mettent en évidence des lacunes dans la mise en œuvre du plan de réinstallation :

« Les volets que couvrent la réinstallation sont loin de garantir une situation économiquement viable dans le contexte actuel et de faire en sorte que les personnes réinstallées puissent bénéficier de tout développement économique apporté par ce projet qui induit la réinstallation, telle que dispose la Note de la politique sur les opérations 10.08. Les premiers cas de relogement ont échoué tandis les autres options offertes n'ont pas permis aux personnes éligibles jusque là d'améliorer le niveau de leur salaire et de leur productivité ».

Ces résultats ont été confirmés aussi bien par l'ECMG à travers ses rapports de mission, que la reconnaissance par ESSO de quelques villages classés non viables dans la zone des champs pétrolifères.

Le non respect du Plan de gestion des déchets qui s'observe à travers les pratiques telles que l'enfouissement des déchets pendant les jours fériés quand le personnel national est absent et l'utilisation de matériel non étanche pour le stockage de la boue de forage, incinération des déchets médicaux en plein air par exemple (GRAMPTC, 2004).

On note une absence d'imputabilité des acteurs impliqués au projet. Logiquement, les responsabilités sont partagées entre le gouvernement de la république du Tchad, pays emprunteur ; et le consortium pétrolier à travers l'opérateur ESSO, la Banque Mondiale qui a accordé sa caution morale et politique pour l'exécution du Projet. Le retrait de cette dernière du projet continue de susciter des débats étant donné le rôle qu'elle a joué et l'importance des ressources mobilisées pour en faire un modèle.

Renforcement des capacités

Le projet de renforcement des capacités financé par la Banque Mondiale n'a pas produit les résultats escomptés. Les travaux de construction des infrastructures ont démarré durant le second semestre 2000, alors que le mécanisme gouvernemental ayant le mandat de la surveillance environnementale (CTNSC) n'était pas opérationnel et n'a pas réussi à être à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées.

La formation des cadres et des techniciens prévue par le projet de renforcement des capacités n'a pas eu lieu, du fait que la gestion dudit projet s'est éloignée des objectifs de départ (GIC, 2004).

Depuis la clôture du projet IDA 3373-CD relatif au renforcement des capacités, le mécanisme gouvernemental de suivi est privé de ressources nécessaires à sa mission. Le personnel ayant été démobilisé, à l'exception du superviseur principal.

MODÉLISATION DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME DE SUIVI PARTICIPATIF DE SUIVI

Processus d'apprentissage de la collaboration entre les acteurs

Conformément aux exigences liés aux prêts de la Banque Mondiale, l'opérateur et ses sous traitants mettent en œuvre le plan de gestion de l'environnement dont le suivi est assuré par plusieurs mécanismes : CTNSC, GIC, ECMG, Équipe EMP de ESSO, un panel d'Experts de la Banque Mondiale.

La société civile, elle, a développé un mécanisme parallèle qui a mis du temps à être reconnu par les principaux acteurs. Ceci, du fait de demande de moratoire de deux ans qu'elle adressé à la Banque Mondiale au moment de l'approbation du Projet, afin de permettre au Tchad de se préparer à la gestion des défis liés à l'exploitation du pétrole. Ainsi, le mécanisme de suivi mis en place par les organisations de la société civile a été marginal durant toute la phase de construction des infrastructures du projet. Les préoccupations exprimées par celle-ci et les représentants des populations aux journées d'information organisées périodiquement, étaient assimilées à des opinions et des jugements de valeur auxquelles peu d'intérêt fût accordé. L'opérateur, la Banque Mondiale et les représentants du gouvernement se défendaient mutuellement face aux revendications et aux problèmes soulevés par la société civile.

Dans une démarche de confrontation, la société civile a eu du mal à faire accepter les préoccupations pourtant légitimes qu'elle présentait. La collaboration entre d'une part, les instances gouvernementales, l'Opérateur et les mécanismes de suivi de la Banque Mondiale et les organisations de société civile, s'est construite au fur à mesure que le projet se mettait en place. La perception de la logique et du rôle des uns et des autres a évolué de manière significative au contact des défis qui ont émergé après la mise en production des bassins pétrolifères. Ces défis concernent : la sensibilisation des communautés de la zone pétrolière en vue d'une meilleure utilisation de l'argent payé dans le cadre des indemnités

individuelles, le refus des types de compensations communautaires proposées par l'opérateur⁴ à titre de dommage pour l'impact lié au projet sur les communautés, la mise en œuvre des mesures d'urgence liées au projet, le processus de clôture sociale⁵.

La contribution du GRAMPTC à la prise en considération des préoccupations des populations et la reconnaissance du mécanisme de suivi de la société civile. À travers la revue critique des rapports d'études et de monitoring produits par l'opérateur, et la recherche - action sur différentes thématiques (Santé, situations de non conformité environnementale et sociale), il a rendu crédibles les argumentaires de plaidoyer et de lobbying de la société civile.

Beaucoup d'efforts ont été consentis de la part des différents acteurs en matière de communication et d'échanges avec les réseaux régionaux et locaux de la société civile. La nécessité d'un cadre formel d'échanges avait été exprimée par tous. En l'absence du leadership de coordination du mécanisme gouvernemental, la société civile n'a pas daigné saisir cette opportunité qui matérialiserait la reconnaissance de son apport à l'amélioration du projet.

Schéma conceptuel du mécanisme de suivi du projet

Au-delà des lacunes et des limites relatives aux mécanismes de suivi du projet, l'importance de l'implication et de la mobilisation des différents acteurs constitue un modèle de collaboration. Les principales étapes du projet ont bénéficié de la participation de la société civile à des degrés variés.

Parmi les leçons tirées du suivi du projet, les résultats des actions de plaidoyer de la société civile et l'apprentissage de la collaboration entre les différents acteurs ont influencé la gouvernance du projet. À titre d'exemple, on peut citer : la révision des barèmes d'indemnisation des arbres et de la liste des espèces ligneuses d'importance pour la communauté, l'adoption de la loi 001 portant gestion des revenus pétroliers, l'opportunité d'espace de dialogue sur différentes préoccupations des populations et des thématiques liées au projet.

Les étapes du projet depuis 1997 correspondent chacune, à un type de mobilisation au sein des organisations la société civile dont les capacités de plaidoyer et de lobbying se sont développées pendant la dernière décennie. L'approche systémique de monitoring mise en œuvre et soutenue par la recherche action ainsi que la responsabilisation des paysans, a entraîné une transformation sociale au sein des populations des régions pétrolières. Il s'agit de l'émergence de dynamique locale portée par un réseau de 3. 500 paysans ayant acquis une capacité de mobilisation des populations autour de la défense de leurs intérêts.

La stratégie d'accompagnement de ce réseau paysan est basée essentiellement sur les voyages d'échanges⁶, l'organisation des rencontres entre les réseaux locaux, l'élaboration d'outils de monitoring au niveau paysan, la participation au processus de planification de développement local, la protection des aires communautaires.

⁴ L'opérateur proposait l'un des : puits à ciel ouvert, deux salles de classe, aménagement d'une piste sur un kilomètre ou d'un espace pour le marché.

⁵ Processus qui permet à la Banque mondiale et au Gouvernement d'attribuer un certificat au Consortium prouvant que les travaux ont respecté toutes les normes et règles possibles.

⁶ L'Entente des Populations de la Zone pétrolière (EPOZOP) est née à la suite de l'organisation d'un voyage de paysans de la zone du projet, au Nigéria chez les peuples Ogoni.

À moyen et long termes, l'appui à la consolidation des réseaux locaux représente un véritable programme d'empowerment et participe à la construction progressive de la gouvernance dans les régions. Notons que des autorités locales qui s'étaient livrées à la pratique de prélèvement de 10% sur les montants d'indemnisation payés par l'Opérateur ESSO aux personnes ayant perdu leurs biens, ont été suspendues de leurs fonctions.

Finalement, les résultats mitigés du suivi environnemental ne peuvent occulter ces expériences porteuses de dynamiques de transformation sociale associées à la mise en œuvre du projet. Bien au contraire, la principale leçon qui en découle est que la participation de la société civile et des populations aux différentes étapes du projet devrait être requise dès la phase de planification. La sensibilisation préalable des populations sur les enjeux et impacts du projet, limiterait les espoirs et attentes nourris par celles-ci.

Figure : Modèle de mécanisme participatif de suivi basé sur l'apprentissage de collaboration entre les acteurs

